



Association Départementale des Auxiliaires de Vie Scolaire 35

Le collectif des Auxiliaires de Vie Scolaire d'Ille-et-Vilaine créé en 2004 devient **l'ADAVS 35**. Il suit le mouvement national pour la reconnaissance du métier d'AVS (Union Nationale de l'Avenir de l'Inclusion Scolaire, Sociale et Educative).

Cette association a pour buts :

- la reconnaissance du métier par la professionnalisation et la pérennisation des postes des accompagnateurs d'élèves en situation de handicap
- l'accompagnement qualitatif des élèves en situation de handicap
- la défense des droits de ce personnel

L'ADAVS35 croit en cette mobilisation qui ne concerne pas seulement nos statuts mais s'implique réellement en faveur de l'intégration scolaire.

Ainsi peuvent adhérer à l'association toutes les personnes se sentant impliquées dans la scolarisation des élèves en situation de handicap (AVS, enseignants, parents, élèves majeurs, tous professionnels intervenant dans les établissements scolaires, etc...).

Pour cela une cotisation annuelle de 15€ sera demandée aux AVS et de 10€ aux autres adhérents.

Vous pouvez contacter l'association par :

Mail : adavs35@yahoo.fr

Courrier postal (Poulain Justine) : 4 bis rue du vieux moulin 35220 Saint Didier

Téléphone (Pommereul Séverine) : 06.64.61.28.17

✂.....

Bulletin de demande d'adhésion

(à renvoyer avec le chèque de cotisation)

Nom

Prénom

Profession

Courriel (obligatoire)

Adresse postale

.....